



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
31 octobre 2017
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 5 octobre 2017, à 10 heures

Président : M. Jürgenson (Estonie)

Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour : questions de politique macroéconomique

- a) Commerce international et développement
- b) Système financier international et développement
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement
- d) Produits de base
- e) Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
- f) Promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites pour favoriser le développement durable

Point 18 de l'ordre du jour : suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 17 de l'ordre du jour : questions de politique macroéconomique

- a) Commerce international et développement**
[A/72/307, A/72/274, A/72/15 (Part I), A/72/15 (Part II), A/72/15 (Part III), A/72/15 (Part IV), A/72/15 (Part V)]
- b) Système financier international et développement** (A/72/306)
- c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement** (A/72/253)
- d) Produits de base** (A/72/254)
- e) Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable**
- f) Promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites pour favoriser le développement durable**

Point 18 de l'ordre du jour : suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement (A/72/114-E/2017/75)

1. **M. Ulianoschi** (Président du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), présentant les rapports du Conseil du commerce et du développement (A/72/15, parties I à V), souligne que, face aux défis politiques, économiques, sociaux et environnementaux, l'action collective et la solidarité sont indispensables pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le document final de la quatorzième session de la Conférence, communément appelé Maafikiano de Nairobi, a permis à la Conférence de passer du stade des décisions à celui des actions. Un an plus tard, l'objectif est de traduire ces actions en résultats.

2. Le Maafikiano de Nairobi a renforcé le rôle de la CNUCED en tant que principal organisme des Nations Unies chargé d'assurer l'examen intégré des questions ayant trait au commerce et au développement et de favoriser l'intégration des pays en développement dans l'économie internationale. Il a été convenu que le développement durable, et en particulier les objectifs de développement durable, doivent être au centre des stratégies commerciales et que le commerce doit être étroitement coordonné avec les politiques et les initiatives des autres organisations internationales et organismes des Nations Unies. Au cours de l'année

écoulée, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du mandat de Nairobi.

3. Le Groupe intergouvernemental d'experts en financement du développement et le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique tiendront leur première session à Genève en 2017. Le Groupe intergouvernemental d'experts en financement du développement vise à exploiter le plus possible les synergies entre le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED et le processus de suivi du financement du développement, auquel participe aussi le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, et il s'intéressera à la mobilisation des ressources publiques nationales et à la coopération internationale pour le développement. Le Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique réfléchira aux moyens d'aider les pays en développement à tirer parti de cette nouvelle source de commerce et contribuera aux travaux de la CNUCED sur le sujet, y compris au sein du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable.

4. Le Conseil du commerce et du développement étant conscient de la nécessité de renforcer la contribution de sa session annuelle aux travaux de l'Assemblée générale, il a été décidé, à l'issue de consultations avec les États membres, de tenir la prochaine session annuelle en juin 2018. Ce changement de date permettra au Conseil d'examiner les résultats du Forum sur le suivi du financement du développement, de la Commission de la science et de la technique au service du développement et des groupes intergouvernementaux d'experts lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable précédant la prochaine session de l'Assemblée générale.

5. Des discussions ont été engagées avec le Secrétaire général de la CNUCED sur les changements à apporter pour redynamiser le mécanisme intergouvernemental et maximiser le rôle et l'impact de la CNUCED. Le Secrétaire général a demandé l'avis et les suggestions des États membres à cet égard. Il rencontrera également des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des délégations.

6. Parmi les temps forts de la session annuelle du Conseil du commerce et du développement, tenue en septembre 2017, a figuré un dialogue de haut niveau sur le thème « Le monde est-il en voie d'intégration ou de désintégration? », qui a mis l'accent sur la nécessité de renforcer l'intégration régionale. Les délibérations sur le sujet « L'interdépendance : La

croissance inclusive – vers un programme mondial » se sont concentrées sur l'évolution de l'économie mondiale en 2016 et en 2017 et sur les tendances récentes des marchés de capitaux et des flux financiers. Le débat sur les stratégies de développement dans un monde interdépendant a porté sur la quatrième révolution industrielle, la dimension macroéconomique des questions de genre et de la croissance inclusive, et la mondialisation.

7. Un échange de vues a eu lieu sur la contribution de la CNUCED à l'application du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. L'investissement dans la jeunesse, la lutte contre l'exode des cerveaux en Afrique et l'intégration intrarégionale font partie des domaines considérés comme essentiels pour accélérer le renforcement des capacités productives. Un débat s'est tenu sur la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

8. Pour ce qui est de l'investissement et de l'économie numérique, les participants ont noté que la numérisation est en train de transformer la production internationale et les chaînes de valeur mondiales, tandis que les intervenants ont souligné que les objectifs de développement durable sur la connectivité sont réalisables. Un rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien a été examiné et de nombreuses délégations ont exprimé leur profonde préoccupation face à la dégradation des conditions socioéconomiques dans le territoire palestinien.

9. Le débat sur le développement économique en Afrique et le tourisme a mis en relief le rôle du tourisme dans la création d'emplois, la valeur du tourisme intrarégional pour la croissance économique et l'importance de la paix et de la sécurité pour le développement du tourisme. Des conclusions concertées ont été adoptées sur le développement économique en Afrique et sur la contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul.

10. **M. Trepelkov** (Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur le système financier international et le développement (A/72/306), indique que les flux financiers internationaux vers les pays en développement ont diminué en 2016 et devraient encore se contracter en 2017 et en 2018, même si un ralentissement des sorties de capitaux est attendu. Les

tendances observées jusqu'ici sont attribuables pour l'essentiel aux sorties de capitaux des grands pays en développement. Les cycles d'expansion et de contraction des flux financiers ont déstabilisé l'économie et compliqué d'autant la politique macroéconomique.

11. Si certaines réformes du système international de réglementation financière progressent bien, d'autres nécessitent des efforts supplémentaires. Les données sur les incidences du réexamen de la réglementation financière sur le développement durable sont limitées et les tentatives faites pour inclure toutes les dimensions du développement durable dans le programme de réforme n'en sont qu'à leurs débuts. Les nouvelles banques de développement fournissent des ressources pour des projets liés aux objectifs de développement durable. Les banques de développement traditionnelles prennent des mesures pour optimiser l'utilisation de leurs bilans, mais nécessitent encore des augmentations de capitaux en raison de niveaux d'exposition records et d'une diminution des contributions des donateurs pour les prêts assortis de conditions de faveur. Les banques surveillent le respect dans leurs opérations des objectifs relatifs à l'égalité des sexes, mais les résultats qu'elles obtiennent en la matière ne sont souvent pas à la hauteur de leurs propres attentes. La participation des femmes à l'économie, les courants financiers illicites, les accords internationaux d'investissement, la gouvernance économique mondiale et d'autres thèmes visés par la résolution 71/215 de l'Assemblée générale ont été couverts dans le rapport sous la forme de données récapitulatives ou de mises à jour uniquement, faute de place.

12. En ce qui concerne le point 18 de l'ordre du jour, en application de la résolution 71/217 de l'Assemblée générale et à titre exceptionnel, aucun rapport du Secrétaire général n'a été établi. Les États Membres ont reçu le résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, des travaux du Forum sur le suivi du financement du développement (A/72/114-E/2017/75). Parmi les autres documents de référence se trouvent le Rapport du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement (E/FFDF/2017/3), la note du Secrétaire général établie pour le Forum en mars (E/FFDF/2017/2) et la version intégrale et l'annexe en ligne du rapport sur le financement du développement de 2017 de l'Équipe spéciale interorganisations intitulé : Financement du développement : progrès et perspectives (<http://developmentfinance.un.org>).

13. Le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales a lancé les travaux préparatoires du rapport de 2018 de

l'Équipe spéciale interorganisations et de son annexe en ligne ainsi que du Forum de 2018 sur le suivi du financement du développement.

14. **M^{me} Blankenburg** (Chef du Service de la dette et du financement du développement de la CNUCED), présentant le rapport du Secrétaire général sur la soutenabilité de la dette extérieure et le développement (A/72/253), note qu'au cours de la période comprise entre la crise financière mondiale et 2016, les ratios moyens de la dette au produit intérieur brut (PIB) des pays en développement sont restés relativement stables, mais que cet indicateur dissimule une réalité plus inquiétante, à savoir un accroissement des ratios dette-exportations et une augmentation du fardeau du service de la dette. Les moyennes varient considérablement entre les différents groupes de pays en développement et les chiffres sont faussés par l'inclusion de la Chine dans le jeu de données, comme indiqué au paragraphe 3 du rapport.

15. Au moment de la rédaction du rapport, les petits États insulaires en développement enregistraient certains des pires indicateurs de la dette de l'ensemble des groupes. La situation s'est depuis dégradée en raison des ravages causés par les récents ouragans. Il est urgent de coordonner l'action des créanciers afin de faire preuve de solidarité en ces temps difficiles et de réduire le fardeau de la dette pesant sur les petits États insulaires en développement les plus touchés, au plus tôt et de manière efficace.

16. L'évolution de la situation dans les pays les moins avancés d'Afrique subsaharienne est également préoccupante. L'augmentation du rapport entre le service de la dette et les exportations et le service de la dette et les recettes publiques est étroitement liée à la situation de plus en plus difficile du secteur des produits de base dont pâtissent les pays en développement de manière générale, mais surtout les pays en développement exportateurs de pétrole.

17. Même si, en 2016, l'aide publique au développement (APD) a atteint le plus haut pourcentage du revenu national brut (RNB) depuis 2005, l'objectif convenu de 0,7 % n'a, une fois de plus, pas été atteint, si ce n'est par six pays donateurs. L'un des principaux facteurs de l'augmentation du total de l'APD a été la forte progression du montant des fonds consacrés à l'installation des réfugiés dans les pays donateurs.

18. Dans un environnement économique mondial marqué par l'incertitude, l'instabilité, une faible croissance mondiale et des résultats décevants pour le commerce mondial, la soutenabilité de la dette est de plus en plus menacée. Tous les grands marchés

émergents, à l'exception de la Chine, ont continué d'enregistrer une croissance faible ou négative, alors même qu'ils font face à une montée de la dette du secteur privé pouvant présenter des risques systémiques. Les problèmes soulevés dans le rapport de l'année précédente subsistent, notamment les faibles prix des produits de base, les flux nets de capitaux négatifs vers les pays en développement et une structure de la dette caractérisée par une exposition forte et croissante aux risques de marché et de change, que de nombreux pays en développement sont mal équipés pour gérer. La détérioration continue de la soutenabilité de la dette pose la question de savoir si les fortes augmentations à court terme et procycliques des crédits sont une source de financement adéquate pour le développement, ou un nouveau piège de la dette.

19. Le rapport met l'accent sur trois grands types d'initiatives mises en œuvre pour limiter la vulnérabilité : les titres de créances fondés sur le marché, notamment les titres d'emprunt conditionnels ; l'application de principes du droit non contraignant pour les emprunts et les prêts souverains responsables ; et le recours à de nouveaux instruments de financement du développement. La mise en avant des financements mixtes et des nouveaux instruments financiers connexes pour répondre à l'accroissement des besoins de financement du développement a des implications pour la soutenabilité de la dette des pays en développement. Faute d'une gestion adaptée, les obligations dont ces financements sont assortis pourraient aggraver les vulnérabilités existantes. Le rapport a souligné l'importance des capacités de gestion de la dette des pays en développement et la nécessité d'étendre ces capacités aux autorités infranationales.

20. Il est clair que, d'une manière générale, les perspectives de soutenabilité de la dette des pays en développement se détériorent. Il existe un risque d'inadéquation croissante entre les réformes très progressives de la dette et des instruments de financement, en grande partie fondées sur le marché, et l'action de plus en plus urgente nécessaire face aux vulnérabilités des pays en développement en matière de dette souveraine. Les options qui s'offrent pour mettre en place sans tarder des mécanismes de coordination internationale visant à renforcer l'allègement de la dette, voire des mécanismes d'annulation, doivent être examinées. Enfin, le besoin urgent d'améliorer la collecte de données sur la dette doit être systématiquement pris en compte. Une analyse plus détaillée et des cadres d'action clairs sont requis pour l'utilisation des instruments de financement mixtes et il sera indispensable de se placer dans l'optique de la coopération internationale pour le

développement pour assurer un financement du développement adéquat, stable, efficace et productif et atténuer ainsi les faiblesses liées à la dette.

21. **M. Kim** (Chargé des affaires économiques à la Division des politiques et de l'analyse en matière de développement du Département des affaires économiques et sociales), présentant le rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (A/72/307) signale que 12 États Membres et trois commissions régionales ont répondu à l'invitation du Secrétariat de fournir toute information pertinente sur les mesures économiques coercitives unilatérales. Des renseignements complémentaires ont été collectés par le Secrétariat. Comme par le passé, les États Membres ont manifesté leur désaccord avec l'imposition de mesures économiques unilatérales comme moyen de coercition politique et économique et exprimé des inquiétudes quant à leur impact négatif sur le développement socioéconomique des pays touchés. Les commissions régionales ont souscrit à cette évaluation et indiqué que les sanctions unilatérales ont des incidences négatives sur les populations des pays touchés, en particulier les groupes les plus vulnérables, et freinent les flux commerciaux et leur contribution potentielle au développement. Le rapport indique que le nombre de mesures unilatérales a augmenté ces dernières années et que les mesures ont pris des formes diverses.

22. **M^{me} Henderson** (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), présentant le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/72/274) et celui sur les tendances et perspectives mondiales des produits de base (A/72/254), fait savoir que, ces 20 dernières années, la valeur du commerce international a augmenté et que les changements dans les parts respectives des différentes formes de commerce sont tels qu'en 2020, le commerce mondial devrait être également réparti entre les échanges commerciaux entre pays développés, les échanges entre pays développés et pays en développement et les échanges Sud-Sud.

23. En dépit de gains sans précédent au niveau mondial, le ralentissement du commerce se poursuit. Les prix des produits de base et les facteurs macroéconomiques ne peuvent expliquer qu'en partie ce ralentissement. Sont également à l'œuvre des changements structurels plus profonds, comme le raccourcissement des chaînes de valeur mondiales, tandis que l'innovation dans les technologies de l'information et de la communication ne génère plus de retombées positives. La péréquation des échanges et

l'harmonisation des réglementations n'ont pas progressé assez rapidement.

24. Les déficiences du commerce international ont des implications majeures pour l'intégration des pays pauvres dans l'économie mondiale et pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. Malgré des transformations économiques et sociales remarquables ces dernières décennies, le commerce et la mondialisation ont suscité des réactions négatives en raison de leur caractère non inclusif. Ce problème n'ayant guère été abordé, un dialogue et une action constructifs sont nécessaires à cet égard.

25. Le système commercial multilatéral devra être revitalisé en tant que bien public mondial, un nouvel élan devra lui être donné et sa pertinence devra être renforcée. En dépit des impasses dans lesquelles se sont trouvées les négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des accords spécifiques ont été conclus, tels que l'Accord sur la facilitation des échanges. Le développement durable doit être intégré dans les politiques et les accords commerciaux et une assistance technique et une aide au renforcement des capacités doivent être fournies aux pays en développement pour y faciliter la mise en œuvre des politiques commerciales et des réformes institutionnelles. La onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se tiendra sous peu, représentera une occasion importante à cet égard.

26. En ce qui concerne les tendances et perspectives des produits de base, l'intervenante met l'accent sur les renseignements fournis dans le rapport, appelant l'attention sur l'évolution des prix des produits de base autres que le pétrole, des produits alimentaires et agricoles et des minéraux, minerais et métaux, ainsi que sur l'effondrement des prix du pétrole brut en 2014. Le dialogue interactif sur les tendances et les perspectives des marchés des produits de base et leurs incidences sur les pays en développement qui sont tributaires de ces produits, tenu en 2016, a souligné l'importance et les enjeux de la diversification pour les pays en développement tributaires des produits de base ainsi que la nécessité d'une politique intégrée dans ce domaine. L'un des principaux obstacles à la diversification est l'absence d'une stratégie applicable à tous pour la diversification des exportations. Le manque de prévisibilité des prix des produits de base implique que les pays qui en dépendent doivent d'urgence diversifier leurs économies en fonction de leur situation particulière.

27. **M. Safaei** (République islamique d'Iran) note que le rôle joué par la CNUCED et le Département des affaires économiques et sociales doit à l'évidence être renforcé. Il aimerait avoir d'autres informations sur les pratiques exemplaires en matière d'intégration régionale.

28. **M. Rattray** (Jamaïque) indique que le redéploiement des actifs à long terme en faveur d'investissements destinés à la réalisation des objectifs de développement durable requiert clairement des mesures incitatives. Il demande quelles incidences les changements réglementaires ont eu sur les décisions prises par les banques et les autres institutions financières concernant le financement des projets ou des investissements à long terme requis par ces objectifs.

29. **M. Ulianovschi** [Président du Conseil du commerce et du développement (CNUCED)] fait savoir que l'intégration régionale et les pratiques exemplaires de la CNUCED ont été examinées par un groupe de haut niveau lors de la session annuelle de 2017 du Conseil. Les discussions ont essentiellement porté sur l'Afrique et la mise en place d'une coopération plus large pour faciliter et libéraliser les échanges et réduire les obstacles au commerce, notamment en collaborant avec les services des douanes aux fins de l'harmonisation, de la mise en place d'un système de guichet unique et du partage automatique des données grâce au Système douanier automatisé.

30. **M. Trepelkov** (Directeur du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales) considère que, compte tenu des informations présentées aux paragraphes 43 à 45 du rapport sur le système financier international et le développement (A/72/306), il serait prématuré de tirer des conclusions définitives sur l'incidence de la réforme de la réglementation financière sur le développement durable. Néanmoins, les données préliminaires indiquent que celui-ci est devenu plus problématique.

31. **Le Président** invite la Commission à procéder à un débat général sur les points de l'ordre du jour.

32. **M. Zambrano Ortiz** (Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe reconnaît que le commerce international est un moteur de la croissance économique inclusive et de la réduction de la pauvreté et qu'à ce titre il peut contribuer au développement durable. Pour favoriser le libre-échange et le commerce équitable, il importe de renforcer le système commercial international et d'accroître la contribution du commerce à l'économie

nationale. L'intervenant réaffirme l'importance d'un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable sous la responsabilité de l'OMC, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

33. Le Groupe se dit profondément préoccupé par l'absence de progrès du Cycle de négociations de Doha pour le développement, notamment sur les questions intéressant les pays en développement, et par les tentatives faites pour compromettre les engagements pris dans le cadre du Programme de Doha pour le développement. Il invite la communauté internationale à mener à bien le Cycle de Doha et à donner la priorité aux questions intéressant les déséquilibres et les inégalités du système commercial mondial actuel. La onzième Conférence ministérielle de l'OMC devrait être l'occasion de réfléchir aux problèmes systémiques persistants, comme l'accès des pays en développement aux marchés et les obstacles au commerce et subventions faussant les échanges commerciaux dans les pays développés.

34. La restructuration de la dette doit être ordonnée, efficace, équitable et négociée de bonne foi et en temps opportun. Toute action relative à la crise de la dette souveraine doit viser à rétablir la viabilité de la dette publique, tout en préservant l'accès à des financements à des conditions favorables. Les problèmes relatifs à la dette souveraine concernent les pays développés comme les pays en développement, car s'ils ne sont pas réglés, ils peuvent avoir un impact négatif sur l'économie mondiale et la réalisation des objectifs de développement durable.

35. Il faut aider les pays en développement à assurer la viabilité de leur dette à long terme au moyen de politiques concertées concernant son financement, son allègement, sa restructuration et sa saine gestion, selon le cas. Plusieurs pays restent à la merci de crises de la dette ou sont en proie à de telles crises. Des mesures doivent être envisagées à cet égard pour les pays touchés par des catastrophes naturelles et des chocs sociaux ou économiques graves. Bien qu'il incombe aux pays emprunteurs de veiller au maintien de la viabilité de leur dette, les prêteurs doivent également agir de façon à ne pas compromettre cette viabilité dans les pays concernés. Le Groupe contribuera au maintien du niveau de la dette des pays qui ont bénéficié de mesures d'allègement et dans lesquels ce niveau est soutenable.

36. De nombreux pays en développement et économies en transition tributaires des produits de base

restent extrêmement vulnérables face aux fluctuations des prix de ces produits, dont certains pays africains, pays les moins avancés, pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et pays à revenu intermédiaire. Le Groupe constate qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts visant à améliorer la réglementation, l'efficacité, la réactivité, le fonctionnement et la transparence des marchés de produits de base aux niveaux national, régional et international afin de remédier à la variabilité des cours. Une meilleure coordination macroéconomique à l'échelle internationale peut contribuer à réduire les incertitudes et à atténuer les effets de contagion et l'impact de l'instabilité des flux financiers.

37. L'augmentation des flux illicites de fonds, en particulier en provenance des pays en développement, est préoccupante, compte tenu notamment de l'incidence néfaste de ces flux sur la réalisation des objectifs de développement durable, l'état de droit et la sécurité des nations. La coopération internationale doit être améliorée pour lutter contre les flux financiers illicites et assurer la restitution en temps voulu des avoirs aux pays d'origine.

38. L'Organisation des Nations Unies est la seule instance universelle où la coopération en matière fiscale peut faire l'objet d'un débat ouvert, transparent et sans exclusive. Il y a lieu de transformer le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en un organe intergouvernemental et de lui fournir les ressources dont il a besoin pour remplir son mandat. Accroître la participation d'experts des pays en développement aux réunions du Comité est indispensable si l'on veut que celui-ci devienne un organe subsidiaire du Conseil économique et social, où les experts représentent leurs gouvernements respectifs.

39. Le Groupe réaffirme l'importance d'un plein accès, sur un pied d'égalité, aux services financiers formels et s'efforcera de faire en sorte que le cadre opérationnel et réglementaire international concoure à la stabilité des marchés de capitaux et favorisent une inclusion financière équilibrée ainsi qu'une protection adéquate des consommateurs. L'imposition de mesures économiques coercitives, notamment de sanctions unilatérales à l'encontre des pays en développement n'a pas contribué au développement économique et social.

40. Les répercussions d'une conjoncture mondiale difficile sur les efforts consentis dans les pays pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba sont préoccupantes. Les difficultés sont dues non seulement à des facteurs économiques, mais aussi à l'effet des catastrophes naturelles, des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement, des

crises humanitaires et des conflits. Des mesures concrètes et immédiates doivent être prises pour établir des conditions propices à la réalisation du Programme 2030 et accélérer les efforts fournis aux niveaux national et international pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba. Dans ce contexte, il importe d'évaluer les progrès accomplis, de recenser les obstacles et les difficultés rencontrés pour tirer parti des résultats obtenus en matière de financement du développement, d'examiner les questions nouvelles et émergentes relatives au Programme d'action d'Addis-Abeba et de formuler des recommandations pratiques à l'intention de la communauté internationale, notamment en ce qui concerne l'appui des pays développés aux pays en développement. Le Groupe réaffirme donc la nécessité d'un accord sur des mesures prospectives qui évitent de compromettre les progrès réalisés au titre du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme 2030.

41. **M^{me} Krisnamurthi** (Indonésie), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), indique que la croissance économique dans de nombreuses régions reste inférieure au niveau requis pour atteindre les objectifs de développement durable et risque d'entraîner la réduction de dépenses essentielles consacrées aux soins de santé, à l'éducation, à la protection sociale et aux efforts d'atténuation des effets des changements climatiques. Selon la trajectoire mondiale actuelle, il est peu probable que l'extrême pauvreté puisse être éradiquée d'ici à 2030.

42. Les États membres de l'ASEAN continuent de faire preuve de résilience économique ; en 2016, ils représentaient ensemble la sixième plus grande économie mondiale et une croissance robuste du PIB était prévue pour 2017. Le principal moteur de la croissance devait être la demande intérieure, soutenue par l'accroissement de la consommation et de l'investissement privés. Le commerce de marchandises de la région totalisait 2 200 milliards de dollars, dont la majeure partie était imputable au commerce intrarégional. Les investissements directs intrarégionaux sont restés solides. À leur 49^e réunion, les ministres de l'économie des pays de l'ASEAN se sont dit convaincus que leurs pays pourraient résister aux défis de la conjoncture internationale. L'ASEAN est déterminée à approfondir l'intégration économique dans le cadre du Plan de la Communauté économique de l'ASEAN pour 2025, qui contribuera à l'objectif de prospérité partagée, à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba.

43. La coopération internationale doit être consolidée pour mobiliser des ressources en faveur du développement. Un renforcement continu des capacités est nécessaire, notamment en ce qui concerne les flux financiers illicites, la restitution des avoirs et les questions fiscales. L'ASEAN exhorte les pays développés à honorer leurs engagements en matière d'APD, qui demeure la principale source de financement du développement pour nombre des pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement. Les engagements pris en vue de la fourniture de 100 milliards de dollars supplémentaires par an pour financer la lutte contre les changements climatiques doivent également être respectés. Les contributions de la coopération Sud-Sud sont les bienvenues pour compléter la coopération Nord-Sud, mais elles ne sauraient s'y substituer.

44. L'intervenante appelle de ses vœux un meilleur accès aux marchés et une augmentation des entrées d'investissement dans les secteurs liés aux objectifs de développement durable. Les échanges internationaux étant un moteur de croissance économique inclusive, en particulier ceux touchant les biens et les services utilisés dans les secteurs à forte intensité de travail et les activités économiques rurales, il est impératif de mettre en place un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles, transparent, prévisible, sans exclusive, non discriminatoire et équitable. Les investissements dans les secteurs des infrastructures, de l'industrie, de l'éducation et de la santé peuvent accélérer l'instauration d'une croissance économique plus équitable.

45. La cohérence des politiques doit être encouragée et les efforts faits à tous les niveaux doivent être alignés sur le Programme d'action d'Addis-Abeba. Toutes les parties prenantes, publiques et privées, doivent rester attentives aux besoins du Programme 2030, notamment aux financements nécessaires à sa réalisation.

46. Les enseignements accumulés et les pratiques exemplaires en matière de financement du développement doivent être partagés, entre autres au sein du Forum sur le suivi du financement du développement. Il peut être fait appel aux groupes informels actifs à l'Organisation des Nations Unies pour explorer des idées novatrices en vue de financer le développement durable. Les États membres de l'ASEAN sont prêts à partager les enseignements tirés aux niveaux régional, sous-régional et national et les pratiques exemplaires en matière de financement du développement.

47. **M. Bin Momen** (Bangladesh), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, considère que le commerce international est indispensable au développement des PMA, car il génère des recettes et des devises et suscite des changements en termes de croissance, d'emploi, de production et d'utilisation des ressources naturelles. Toutefois, la contribution du Groupe au commerce mondial diminue continuellement depuis 2011, ce qui a entravé les efforts visant à atteindre la cible 11 de l'objectif de développement durable n° 17.

48. Le Groupe est profondément préoccupé par la contraction de 25 % des exportations de marchandises en 2015, suivie d'une baisse de 6 % en 2016 et du déficit record correspondant du commerce de marchandises. Il demande donc aux membres de l'OMC de s'engager résolument à remédier à la marginalisation des pays les moins avancés dans le commerce international et à améliorer leur participation au système commercial multilatéral. Les pays développés et les pays en développement en mesure de le faire qui sont membres de l'OMC doivent autoriser rapidement et de façon durable l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent de tous les produits provenant des pays les moins avancés. L'accès aux marchés doit être facilité en élaborant des règles d'origine simples et transparentes. Les pays les moins avancés ont également besoin d'assistance pour appliquer l'Accord sur la facilitation des échanges. Il est essentiel que la onzième Conférence ministérielle de l'OMC aboutisse à un résultat axé sur le développement.

49. Malgré les efforts fournis à l'échelle internationale, nombre de pays les moins avancés doivent encore supporter le poids d'une dette trop lourde. Le service de la dette absorbe une grande partie des ressources budgétaires, devenant un obstacle à la croissance économique, à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation du Programme 2030. La communauté internationale doit prendre des mesures efficaces pour régler le problème de la dette, notamment en annulant intégralement toutes les dettes multilatérales et bilatérales des pays les moins avancés envers les créanciers publics et privés. Il faut que les partenaires de développement augmentent l'APD et les autres prêts concessionnels afin d'assurer la soutenabilité de la dette de ces pays tout en répondant à leurs besoins financiers en vue de la réalisation du Programme 2030.

50. Les activités à l'origine des flux financiers illicites, telles que la corruption, la fraude fiscale et le blanchiment d'argent, ont eu de graves répercussions sur la mobilisation des ressources intérieures et la viabilité des finances publiques. Il est essentiel d'intensifier la coopération internationale pour

recouvrer et restituer les avoirs volés. La résolution 71/213 de l'Assemblée générale est une étape importante dans le lancement de débats intergouvernementaux à cet égard.

51. L'absence de progrès concernant le Programme d'action d'Addis-Abeba est très préoccupante ; les données préliminaires pour 2016 montrent que le montant total de l'APD des États membres du Comité d'aide au développement continue de diminuer. Le Groupe exhorte les pays développés à remplir leurs engagements en matière d'APD destinée aux PMA. Les flux d'IED vers les PMA ont diminué en 2016 par rapport à l'année précédente et sont essentiellement consacrés aux industries extractives et connexes. Mettre en œuvre des régimes de promotion de l'investissement en faveur des PMA peut contribuer à une accélération des IED et aider les PMA à exécuter le Programme 2030. Une priorité spéciale doit leur être accordée dans le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba.

52. **M. Rattray** (Jamaïque), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), affirme que pour les petites économies ouvertes et vulnérables, le commerce international a toujours été un moteur essentiel de la croissance économique, de la création d'emplois, de l'innovation et du développement socioéconomique. La CARICOM est profondément préoccupée par la tendance de certains à considérer l'ouverture du commerce international comme un jeu à somme nulle. Elle condamne fermement la montée du sentiment et des politiques protectionnistes, qui limitent la demande globale et prolongent la faiblesse de la croissance économique, et reste attachée au maintien d'un système commercial international ouvert et fondé sur des règles, tel qu'incarné par l'OMC.

53. Des avantages commerciaux inégalement répartis et l'intensification de la concurrence, se traduisant par un manque de perspectives et de mobilité sociale, ont entraîné des bouleversements économiques dans certaines parties du monde. Face à cette situation, il faut mettre en place des programmes pour faciliter l'acquisition par les travailleurs de nouvelles qualifications et aider ceux qui ont été déplacés à s'adapter et à pouvoir prétendre aux emplois technologiques de l'avenir. Des mesures doivent aussi être prises pour donner aux travailleurs la possibilité de s'installer ailleurs pour tirer parti des avantages de la croissance économique et des progrès technologiques. Ayant à l'esprit la cible 10 de l'objectif de développement n° 17 du Programme 2030, qui énonce nombre des actions nécessaires à la création d'un environnement propice au commerce mondial, la CARICOM invite ses partenaires de développement à

aborder la onzième Conférence ministérielle de l'OMC avec détermination afin de conclure les négociations une fois pour toutes.

54. Avec l'avènement d'un nouveau paradigme de développement, la CARICOM s'efforcera de répondre pleinement aux vulnérabilités propres aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux problèmes économiques et sociaux persistants des pays en situation particulière, tels que les pays à revenu intermédiaire. Il s'agira notamment d'adopter des méthodes de mesure du développement rendant mieux compte de la réalité de la situation des pays membres de la Communauté. La pleine application du document final du Forum sur le suivi du financement du développement de 2017 est d'une importance capitale. La CARICOM collaborera activement avec le système des Nations Unies pour le développement afin d'améliorer la coopération avec les pays à revenu intermédiaire et de mettre au point des approches reflétant mieux la complexité et la diversité de leurs situations. Compte tenu des difficultés particulières rencontrées par les petits États insulaires en développement des Caraïbes pour accéder au développement durable, la CARICOM insiste sur la nécessité de prendre en considération leurs besoins et circonstances spécifiques, notamment au regard de leur taille, de leurs capacités et du contexte local.

55. L'élaboration des politiques économiques mondiales doit aussi être plus cohérente avec une gouvernance du commerce mondial conforme aux objectifs de développement durable. Le rapport du Secrétaire général sur le commerce international et le développement (A/72/274) donne un aperçu des moyens qui permettraient de redynamiser le système commercial multilatéral, de le rendre plus crédible et plus pertinent et de faire en sorte qu'il soit en mesure de répondre aux enjeux du moment. Parmi ces moyens doit figurer notamment le maintien des dispositions prévoyant un traitement spécial et différencié, afin que le commerce puisse contribuer à un développement à large assise et à la réduction des inégalités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci.

56. **M^{me} Zahir** (Maldives), prenant la parole au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), note que le débat actuel a pour toile de fond les conséquences des récentes catastrophes écologiques dans un contexte financier et économique difficile, en particulier pour les petits États insulaires en développement. Ces États continuent de ressentir les effets de la lenteur de la reprise suite à la crise économique et financière mondiale, du recul des flux commerciaux, de la variabilité excessive des prix, de l'augmentation de la dette, de la faiblesse des prix des

produits de base et de l'impossibilité d'accéder à des financements à taux réduits. Dans un contexte économique mondial caractérisé par des incertitudes financières et politiques persistantes, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'une gouvernance économique mondiale équitable, transparente et inclusive.

57. Du fait de leur dépendance à l'égard des produits de base, les petits États insulaires en développement sont particulièrement préoccupés par les conséquences, pour leurs petites économies, de la baisse des prix de ces produits, notamment dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture. Ils souffrent aussi d'une dégradation des résultats à l'exportation, d'une réduction des recettes issues du tourisme et des conséquences des changements climatiques sur les stocks halieutiques et le rendement des cultures. Ils font face à des contraintes structurelles qui entravent la diversification de leurs économies, même s'il reste important de les protéger de l'incidence de la variabilité des prix. Comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport sur les tendances et perspectives mondiales concernant les produits de base (A/72/254), la variabilité excessive des prix exige une action concertée au niveau mondial.

58. En raison de facteurs systémiques, il est particulièrement difficile pour les petits États insulaires en développement de se remettre des catastrophes naturelles, d'autant plus que le relèvement dépend de nouveaux emprunts et de nouvelles émissions de titres de créance, aggravant les problèmes d'endettement existants. Ils constituent le groupe de pays les plus endettés au monde, mais beaucoup d'entre eux sont des pays à revenu intermédiaire qui n'ont accès ni à une aide ni à des financements à des conditions de faveur. L'AOSIS réitère donc son appel pour qu'un critère autre que le seul PIB soit appliqué pour déterminer l'admissibilité à ces financements afin de mieux refléter les vulnérabilités intrinsèques et structurelles des petits États insulaires en développement.

59. L'éloignement des marchés, la dispersion géographique et l'isolement des membres de l'AOSIS font du commerce un moteur essentiel de leur croissance et de leur développement. Les tendances protectionnistes récentes et les politiques et stratégies qui pénalisent les activités d'exportation, ainsi que l'évolution de la conjoncture sur les marchés internationaux, ont une incidence immédiate sur les petits États insulaires en développement qui sont très tributaires des biens et des services importés. Dans le même temps, les exportations constituent une source vitale de recettes en devises et de revenus. Par conséquent, l'AOSIS continue de plaider en faveur d'un système commercial multilatéral équitable qui

non seulement relance le commerce mondial et la croissance, mais également favorise la réduction des déficiences des institutions financières et monétaires internationales au moyen de sérieuses réformes.

60. Le Programme d'action d'Addis-Abeba est essentiel à l'exécution du Programme 2030. L'AOSIS a participé au Forum sur le suivi du financement du développement et reste déterminée à tirer parti du potentiel de transformation qu'il représente. Néanmoins, les activités du Forum doivent être dépolitisées, afin de pouvoir offrir des mécanismes d'intervention pratiques pour la mise en œuvre intégrale et efficace du Programme d'action d'Addis-Abeba. Le manque d'engagement sur des questions d'un intérêt fondamental pour l'AOSIS, notamment les changements climatiques et les questions commerciales, a été décevant. Ces questions doivent être examinées par le Comité.

61. **M. Soriano Mena** (El Salvador), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), considère que le rôle central de l'Assemblée générale doit être encore renforcé pour ce qui est des questions de politique macroéconomique. La réglementation et la surveillance du système financier international et régional doivent être améliorées de manière à promouvoir une conjoncture financière internationale propice à la réalisation du Programme 2030, en tenant compte du fait qu'il ne suffit pas de mobiliser les ressources nationales pour atteindre la croissance économique nécessaire au développement durable et en gardant à l'esprit la nécessité d'assurer justice et inclusion sociale. Les engagements consacrés dans le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, la Déclaration de Doha sur le financement du développement et le Programme d'action d'Addis-Abeba doivent être respectés si l'on souhaite surmonter les difficultés de financement du développement et créer un environnement favorable au développement durable à tous les niveaux.

62. La CELAC réaffirme l'importance du Programme d'action d'Addis-Abeba, en tant que partie intégrante du Programme 2030, dans la mobilisation de davantage de ressources financières et la génération de nouveaux flux financiers prévisibles et stables. Des progrès sont nécessaires concernant la réforme du système financier international, notamment le Fonds monétaire international (FMI), afin d'améliorer et d'élargir la participation des pays en développement aux processus décisionnels internationaux et à la définition de normes pour les questions économiques et la gouvernance économique mondiale. Les pays en développement

doivent accorder la priorité au renforcement de la coopération fiscale internationale et à la lutte contre les flux financiers illicites, de manière à mobiliser des ressources nationales aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. La CELAC souligne l'importance de l'élimination des paradis fiscaux ainsi que de la divulgation de renseignements et de la transparence aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination, notamment en ce qui concerne les opérations financières entre l'État et les entreprises. La mise en place à tous les niveaux de cadres réglementaires adaptés renforcerait la transparence et la responsabilité au sein des organismes de financement publics et privés. L'allègement de la dette, notamment par son annulation ou sa restructuration, est très important. Les opérations de restructuration de la dette doivent reposer sur une évaluation des capacités réelles de paiement, de façon à ne pas compromettre les perspectives nationales de croissance.

63. Le Forum sur le suivi du financement du développement doit être renforcé et la planification améliorée. Ses conclusions et les recommandations du Forum politique de haut niveau pour le développement durable sont des outils précieux qui permettent d'évaluer les progrès réalisés en matière de financement du développement et de recenser les problèmes rencontrés.

64. Bien que la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes soient des pays à revenu intermédiaire, ils ont encore besoin des apports d'APD pour réduire les inégalités qui les touchent, pour combler leurs lacunes structurelles et pour générer et renforcer leurs capacités afin de parvenir à un développement durable. La CELAC demande donc à nouveau aux pays développés de respecter leurs engagements relatifs à l'APD. Le système des Nations Unies pour le développement, les institutions financières internationales, les organisations régionales et les autres parties prenantes sont instamment priés de répondre aux difficultés et besoins divers et spécifiques liés au développement en tenant compte de critères multidimensionnels dans leurs stratégies et politiques, en toute transparence. L'accès à des financements à taux réduit diminuant à mesure que les recettes des pays augmentent, la CELAC continuera de promouvoir l'utilisation d'indicateurs multidimensionnels permettant de mesurer précisément les réalités complexes du développement dans la région. Les actionnaires des banques multilatérales de développement et les donateurs sont encouragés à concevoir en matière de passage des pays d'une catégorie à l'autre des politiques qui soient séquentielles, progressives et graduelles.

65. **M. Sinha** (Inde) affirme que, dans un monde complexe et interconnecté, les politiques macroéconomiques et financières de certains pays peuvent entraver les efforts réalisés dans le monde entier en matière de croissance et de développement durable. La reprise de l'économie mondiale reste progressive et la croissance est plus faible que prévu. La tendance à une croissance sans emplois est quant à elle particulièrement préoccupante. Dans ce contexte, il faut donner priorité aux politiques destinées à relancer la croissance économique et aux investissements générateurs de croissance. Un partenariat mondial renouvelé est particulièrement important, car il devrait favoriser des investissements à long terme, notamment des IED, dans des secteurs névralgiques tels que les transports, l'agriculture, l'énergie, les infrastructures et les technologies de l'information et des communications, et la mise en évidence de mécanismes efficaces pour mobiliser des ressources supplémentaires pour le financement du développement durable.

66. La libéralisation des échanges est un moyen de créer des emplois et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Il faut engager en priorité des négociations multilatérales, telles que celles envisagées au titre du Programme de Doha pour le développement. M. Sinha réaffirme son attachement au système commercial multilatéral et au rôle central de l'OMC en tant que pierre angulaire d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, ouvert, transparent, non-discriminatoire et inclusif dans lequel le développement est au centre des activités. Les gains potentiels du commerce pourraient être accrus par des mesures visant à améliorer l'infrastructure rurale et l'éducation et à élargir l'accès au crédit, en vue d'aider les ménages ruraux à s'intégrer aux marchés mondiaux.

67. S'il appartient à chaque gouvernement de continuer à s'employer à accroître les revenus intérieurs, l'APD reste tout à fait indispensable pour un grand nombre de pays en développement, en particulier les plus vulnérables. Le Programme d'action d'Addis-Abeba ayant souligné la nécessité de faire progresser la mobilisation des ressources nationales en renforçant l'administration fiscale, en élargissant la base d'imposition et en luttant contre la corruption, le Gouvernement indien met actuellement en œuvre une série de réformes, visant notamment à encourager le passage des transactions en numéraire aux transactions numériques et à mettre en place une taxe unique sur les produits et services suivant le principe « un pays, un impôt ».

68. Les recettes générées par l'économie numérique représentent un nouvel enjeu en matière de recouvrement des impôts. Une plus grande

transparence et des données de meilleure qualité seraient nécessaires pour déterminer les lieux où sont créés les actifs financiers et où les investissements ont lieu, ainsi que ceux où les sociétés multinationales déclarent leurs revenus nets à des fins d'imposition. Les pays en développement sont souvent moins à même de réagir face à la manipulation des prix de transfert par les sociétés multinationales. Les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et le Manuel pratique des Nations Unies sur la détermination des prix de transfert pour les pays en développement sont utiles à cet égard. Par ailleurs, la représentation accrue des experts des pays en développement au sein du Comité d'experts est une évolution bienvenue. L'Inde est le premier pays à avoir versé une contribution volontaire au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération internationale en matière fiscale.

69. **M^{me} Zhuang Yu** (Chine) souligne que la communauté internationale doit renforcer la coordination et la réforme des politiques de gouvernance économique et qu'elle doit mener une action collective pour favoriser une économie mondiale innovante, ouverte, collaborative et inclusive. Les domaines de coopération doivent être élargis et les nouveaux facteurs dynamiques de développement doivent être mis en valeur. Il faut également maintenir et renforcer le système commercial multilatéral et s'opposer à toutes les formes de protectionnisme. Enfin, une meilleure intégration des pays en développement dans les chaînes de valeur mondiales doit être encouragée. Le Forum pour la coopération internationale « une Ceinture, une Route » et le neuvième Sommet des pays du groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) ont permis d'avancer sur les questions du commerce et des investissements.

70. En ce qui concerne le système financier mondial, un renforcement de la coordination des politiques macroéconomiques s'impose, afin d'assurer une mondialisation économique équilibrée. Les marchés émergents et les pays en développement doivent avoir davantage voix au chapitre et être mieux représentés. La Chine est prête à œuvrer avec toutes les parties à la promotion de la réforme du système financier international et à l'aboutissement de la quinzième Révision générale des quotes-parts du FMI.

71. La Chine consent des prêts sans intérêt assortis de conditions de faveur pour soulager la charge excessive des pays endettés. Lorsqu'un débiteur rencontre des difficultés pour rembourser sa dette, tous les moyens sont mis en œuvre pour les résoudre. En septembre 2015, le Président chinois a annoncé l'exonération des

paiements dus avant la fin de 2015 par les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sur l'encours des prêts intergouvernementaux sans intérêt. La Chine continuera à remplir ses obligations à cet égard ainsi qu'à promouvoir le développement des pays en développement.

72. En 2016, la Chine a encouragé l'adoption par le Groupe des Vingt (G20) des Principes de haut niveau pour l'inclusion financière numérique. Elle est prête à partager avec toutes les parties son expérience du développement des infrastructures financières et de l'établissement d'organismes financiers ruraux. Qu'il s'agisse de corruption, de criminalité organisée ou de fraude fiscale, les activités financières illicites posent un grave problème aux pays en développement. Une récente opération menée en Chine en coopération avec d'autres États a permis de récupérer plus de 200 millions de yuan.

73. Le financement du développement est d'une importance cruciale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les pays développés doivent honorer leurs obligations en matière d'aide publique au développement et continuer d'appuyer les pays en développement en leur fournissant des financements, des technologies et un appui au renforcement des capacités, en réduisant ou en annulant leur dette et en ouvrant leurs marchés. La Chine a investi des sommes considérables dans l'action internationale en matière de développement et elle a mis en place deux fonds spécifiques, l'un axé sur la paix et le développement, l'autre sur la coopération Sud-Sud.

74. **M^{me} Ponce** (Philippines) est d'avis que l'incertitude entourant la conjoncture politique internationale, les apports nets négatifs de capitaux internationaux aux pays en développement et la détérioration de la viabilité de la dette extérieure des pays en développement sont des enjeux mondiaux qui nécessitent une attention urgente. La promotion du libre-échange et du commerce équitable exige un système commercial multilatéral fondé sur des règles, universel, transparent, équitable, participatif et inclusif. La méfiance naissante à l'égard du système commercial multilatéral et le recours parallèle à l'unilatéralisme et au protectionnisme mettent en danger le commerce, un des principaux moteurs de la croissance inclusive, de la création d'emplois et du développement durable.

75. En tant que pays à revenu intermédiaire, les Philippines sont fortement tributaires des produits primaires et donc préoccupées par la variabilité de

leurs prix. Il faut favoriser la diversification par rapport aux produits de base ainsi que l'accroissement des investissements dans les infrastructures agricoles. Si l'économie des Philippines est l'un des pays d'Asie qui affichent l'un des plus forts taux de croissance économique, celle-ci doit revêtir un caractère plus inclusif, afin de réduire l'incidence de la pauvreté. Parmi les initiatives lancées à cet effet aux Philippines figurent des réformes fiscales visant à élargir la base d'imposition et à renforcer la classe moyenne. Des efforts sont en cours pour lutter contre les flux financiers illicites et la coopération internationale doit être renforcée dans ce domaine. Les Philippines ont élaboré une stratégie nationale d'inclusion financière fondée sur l'accès à l'éducation, aux connaissances et aux produits financiers ainsi que sur la protection des consommateurs. L'intervenante s'associe aux appels réclamant une plus grande participation des pays en développement à la prise de décisions économiques à l'échelle internationale et une action internationale digne de ce nom pour assurer une plus grande stabilité du système commercial et financier international.

76. **M^{me} Lum Hui Zhen** (Singapour) considère que les efforts consentis au niveau national pour mettre en œuvre le Programme 2030 ne peuvent aboutir que s'ils sont appuyés par un système économique mondial porteur. Un système ouvert, inclusif, transparent et fondé sur l'état de droit est un impératif fondamental et une responsabilité collective. Trois principes directeurs doivent guider le renforcement du système économique mondial.

77. Premièrement, l'Organisation des Nations Unies doit jouer un plus grand rôle dans la gouvernance économique mondiale. Les problèmes mondiaux exigent des solutions mondiales. Seule instance mondiale à la participation universelle et à la légitimité incontestée, l'Organisation est la mieux placée pour coordonner les efforts visant à remédier aux difficultés économiques mondiales et elle peut contribuer de façon déterminante à faire en sorte que les institutions multilatérales œuvrent ensemble à l'exécution du Programme 2030. Tous les acteurs compétents, notamment les institutions financières internationales, les commissions régionales et le G20, doivent travailler de manière cohérente pour répondre aux besoins de tous les pays, en particulier les pays en développement. Le resserrement des relations entre l'ONU et le G20 doit s'inscrire dans l'action menée pour améliorer la gouvernance économique mondiale, les conclusions du G20 nécessitant l'appui de pays qui n'en sont pas membres pour être effectivement mises en œuvre à l'échelle mondiale. La collaboration du G20 avec l'ONU doit passer par des canaux plus

institutionnels, prévisibles et réguliers. À cet égard, Singapour se félicite des mesures prises par le G20 pour favoriser une plus étroite inclusion et une plus grande transparence.

78. Deuxièmement, les mandats des instances techniques multilatérales, telles que les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce ainsi que la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, doivent être respectés, l'examen des questions économiques et financières complexes demandant des connaissances techniques, des compétences et une expérience approfondies. L'ONU devrait imprimer une impulsion politique aux tentatives de règlement des problèmes économiques mondiaux, plutôt que se perdre dans des débats techniques. L'architecture financière mondiale actuelle doit évoluer ; la mondialisation et l'intégration économique ont mis en évidence l'urgente nécessité de redéfinir la gouvernance économique et la prise de décisions à l'échelle mondiale. Les institutions de Bretton Woods et les autres organisations internationales doivent s'adapter pour mieux répondre au nouvel environnement et aux défis à venir et accorder une plus large place aux pays en développement.

79. Troisièmement, la communauté internationale doit réaffirmer son attachement à un système commercial multilatéral ouvert, fondé sur des règles et renforcé. Le commerce international est un facteur de prospérité et de croissance pour tous les pays, développés ou en développement. Le protectionnisme doit être découragé. Malgré ses limites, l'OMC est le forum ultime au sein duquel toutes les nations commerçantes peuvent œuvrer ensemble à la construction d'un cadre mondial pour le commerce ; la onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce doit concentrer son attention sur les possibilités de convergence et prendre des mesures concrètes pour appuyer le système commercial multilatéral.

80. **M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) fait valoir que la réalisation des objectifs de développement durable requiert un environnement international favorable, notamment des ressources financières additionnelles, un renforcement des capacités, un transfert de technologies, des politiques commerciales propices au développement, des moyens de mise en œuvre adéquats ainsi qu'une participation équitable et effective des pays en développement à la gouvernance économique mondiale. Le multilatéralisme reste la meilleure option si l'on veut que le système commercial international soit le principal moteur de la transformation économique et

sociale. Il est à l'origine de règles, réglementations et directives auxquelles tous les membres doivent adhérer. Les États Membres ont à maintes reprises exprimé leur volonté de promouvoir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire, dépolitisé et équitable, qu'ils considèrent comme une condition indispensable du développement durable.

81. L'intégration régionale est essentielle à l'avenir économique de milliards de personnes, en particulier dans les pays en développement. Au titre de sa Vision 2025, l'Organisation de coopération économique s'est engagée à accroître le volume des échanges, en tant que condition nécessaire au développement durable. L'Organisation des Nations Unies doit continuer à aider les États Membres, en particulier les pays en développement, à tirer le meilleur parti de leurs politiques et plans nationaux de développement. La CNUCED réalise un travail particulièrement utile grâce aux activités d'assistance technique et de renforcement des capacités dont elle prend l'initiative pour remédier aux difficultés des pays en développement en matière de commerce et d'investissement.

82. La République islamique d'Iran, qui a fait l'objet de mesures économiques coercitives, demeure opposée aux mesures économiques et commerciales unilatérales imposées à d'autres pays. De telles mesures portent préjudice aux efforts de développement durable des pays en développement et ont des effets négatifs sur la coopération économique internationale et sur l'action en faveur d'un système commercial multilatéral non discriminatoire et ouvert ; elles constituent une violation flagrante des principes du droit international et des principes de base du système commercial multilatéral.

83. Les possibilités de croissance de l'économie iranienne sont inégalées, comme en témoigne l'incapacité des sanctions économiques à entraver les efforts réalisés pour accroître la production nationale. Après avoir affiché en 2016 l'un des taux de croissance les plus élevés au monde, l'économie iranienne pourrait devenir le marché émergent le plus dynamique d'ici 20 ans. De larges partenariats mondiaux lui permettraient d'atteindre une croissance durable et équilibrée. Le Gouvernement iranien continuera de s'employer sans discontinuer à améliorer les possibilités d'entrepreneuriat, à protéger les droits de propriété intellectuelle, à rationaliser la gouvernance des entreprises et à lutter résolument contre le blanchiment d'argent afin de favoriser un cadre légal propice à l'investissement.

84. **M^{me} Kharashun** (Biélorus) considère que le commerce international joue un rôle clef dans la transformation nécessaire pour mettre en œuvre le Programme 2030 et honorer les engagements pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba en matière de financement du développement. La chute prolongée du volume des échanges mondiaux, qui nuit aux perspectives de développement de nombreux pays, est très préoccupante. Pour réaliser les objectifs de développement durable, toutes les parties doivent conjuguer leurs efforts dans le cadre d'un nouveau partenariat mondial. Il faut instaurer un climat international propice à des actions nationales en faveur de la réduction de la pauvreté, d'une croissance économique durable et du développement social. L'intervenante souligne la contribution importante qu'apporte la CNUCED à cet égard, en tant que principal coordonnateur de l'examen des questions relatives au commerce et au développement et des questions connexes. Son corpus de connaissances sans équivalent, ses capacités analytiques et l'accent qu'elle met sur l'échange de données d'expérience entre pays sont plus nécessaires que jamais. L'attention qu'elle porte aux problèmes des pays à revenu intermédiaire est la bienvenue. Le Biélorus, qui appartient à cette catégorie, appelle à la mise au point, dans le cadre de l'ONU, d'une stratégie en faveur du développement durable de ces pays. Le fait que toute une catégorie de pays se voit peu à peu écarter du processus de coordination de l'aide et que la coopération soit en général sporadique et peu fiable est une situation qui ne saurait perdurer.

85. Il faut agir immédiatement et avec efficacité pour mettre fin à la pratique consistant à appliquer des mesures unilatérales de contrainte économique qui n'ont pas été approuvées par les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et qui sont incompatibles avec la Charte des Nations Unies et les principes du droit international. Ces mesures ont un effet contraire au but recherché et ne font que provoquer des tensions entre États souverains ; elles ont souvent des effets extraterritoriaux sur des pays tiers car elles nuisent à la coopération économique régionale.

86. Le Biélorus attache une grande importance au développement de l'intégration économique régionale. Avec ses partenaires de l'Union économique eurasiennne, il s'emploie à étendre le réseau d'accords de libre-échange conclus avec des pays tiers ainsi que la participation aux processus d'intégration régionale. Toute confrontation entre modèles commerciaux est à

éviter pour privilégier la compatibilité et la complémentarité.

87. L'intervenante précise que son pays ambitionne d'adhérer dès que possible à l'OMC, étant le dernier État de l'Union économique eurasienne à ne pas bénéficier du statut de membre du système commercial multilatéral. Elle appelle à l'adoption d'une approche non discriminatoire et transparente pour l'accession des nouveaux membres à l'OMC, tenant compte du potentiel commercial et économique réel des pays candidats. En qualité d'observateur, le Bélarus suit avec grande attention le déroulement des travaux à l'OMC.

88. La mise en œuvre intégrale et en temps opportun du Programme d'action d'Addis-Abeba sera essentielle à la réalisation du Programme 2030. La volonté de ne laisser personne de côté implique que soient pris des engagements novateurs sur les plans national et international pour supprimer les inégalités entre les pays. Le fossé technologique est un facteur déterminant des inégalités socioéconomiques existantes. Le Mécanisme de facilitation des technologies doit être mis en œuvre dans tous ses aspects, en tenant compte des intérêts de tous les pays, y compris les pays à revenu intermédiaire. Une attention particulière doit être apportée aux technologies énergétiques écologiquement responsables.

89. **M. Maslov** (Fédération de Russie) souligne que le commerce est l'un des instruments les plus importants d'une croissance économique régulière et d'un développement viable. L'OMC doit demeurer le socle du système commercial multilatéral, mais un nouveau souffle doit être imprimé aux négociations menées sous son égide, notamment en actualisant son ordre du jour. Il convient d'axer les efforts sur les questions pouvant réellement faire l'objet d'un consensus, comme le développement du commerce numérique, la surveillance systématique des accords commerciaux régionaux, la simplification des procédures d'investissement et le renforcement de la transparence des enquêtes antidumping et des enquêtes préalables à l'imposition de droits compensateurs.

90. La Fédération de Russie considère qu'il importe de développer une concurrence loyale. Elle a engagé à cet égard des consultations avec le secrétariat de la CNUCED en vue de la création d'un groupe de travail chargé d'étudier la proposition russe de guide pratique des règles de coopération internationale pour la lutte contre les pratiques commerciales restrictives des sociétés transnationales et les violations transfrontières des règles de la concurrence. Ce guide pourrait être annexé à l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le

contrôle des pratiques commerciales restrictives. L'intervenante invite les autres pays à participer à ce groupe de travail.

91. Le Gouvernement russe s'emploie résolument à promouvoir l'intégration dans le cadre de l'Union économique eurasienne. En 2017, cette dernière a établi un marché commun des médicaments et des appareils médicaux. Le travail se poursuit en ce qui concerne la création d'un marché unique des services, tandis qu'un marché commun de l'énergie électrique sera mis en place d'ici à 2019. Des marchés communs du pétrole et du gaz et un marché commun des capitaux seront institués d'ici à 2025. L'Union économique eurasienne accorde la priorité aux actions menées en commun pour la réalisation des objectifs de développement durable, comme en atteste le rapport sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable dans la région qui a été présenté en 2017 au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

92. Le potentiel offert par l'Union économique eurasienne, l'initiative « Une Ceinture, une Route » de la Chine et d'autres formes d'intégration visant un partenariat eurasien pourrait servir de base à un espace économique unique s'étendant de l'Atlantique au Pacifique, qui enclencherait une nouvelle phase de la mondialisation. Ce partenariat doit être ouvert à tous les pays intéressés et reposer sur les principes de transparence et de respect mutuel.

93. Eu égard aux soubresauts incessants des marchés financiers et du marché des produits de base et au fardeau croissant des dettes contractées, la délégation russe appelle de ses vœux l'élargissement des partenariats et une meilleure gestion des risques liés aux flux financiers et à leurs fluctuations et souhaite que l'échange d'informations macroéconomiques soit facilité. Les BRICS se sont déjà attaqués à ces questions, notamment en créant une réserve commune de devises et en ouvrant un centre africain de la Nouvelle Banque de développement. La coopération avec les institutions multilatérales de développement s'amplifie, l'échange de pratiques exemplaires et de données d'expérience en matière de développement s'intensifie et les premiers jalons sont posés en vue de l'établissement de liens plus étroits entre les marchés et les infrastructures ainsi que d'une plus large intégration financière.

94. La Fédération de Russie est déterminée à assurer l'application des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement, y compris le Programme d'action d'Addis-Abeba. Le Forum sur le suivi du financement du développement

de 2017 a été organisé de manière à permettre l'examen intégré des différentes questions dans l'optique du Programme 2030. Sa contribution au Forum politique de haut niveau pour le développement durable portera donc sur tous les aspects de la mise en œuvre.

95. **M. Gonzalez Peña** (Cuba) estime que les questions de politique macroéconomique sont un domaine dans lequel il faudrait encore renforcer le rôle central que joue l'Assemblée générale dans les délibérations intergouvernementales. Le contexte international actuel continue de faire obstacle au développement de la majorité des pays du Sud et des changements structurels sont requis d'urgence dans les domaines économique et commercial et dans celui du financement international. Il convient de progresser vers une plus grande représentation des pays en développement ainsi que vers plus d'équité et de transparence au sein des mécanismes de gouvernance économique mondiale. La mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba ne sera pas possible sans engagements fermes et une solide volonté politique aux fins de la mobilisation des ressources supplémentaires, prévisibles et libres de restrictions pour les pays en développement. Le financement international public est insuffisant pour couvrir les déficits de financement dont souffrent les pays en développement et nombre de pays développés ne s'acquittent même pas des engagements qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement.

96. Cuba préconise des mesures d'allègement de la dette, y compris son annulation ou sa restructuration, pour les pays du Sud, en particulier les plus pauvres d'entre eux. Il faut progresser vers la création d'un mécanisme multilatéral de renégociation de la dette souveraine, qui soit juste, équilibré et axé sur le développement, et mettre en place une nouvelle architecture financière internationale garantissant une plus grande stabilité des flux financiers vers les pays en développement et une réduction de la conditionnalité, de la volatilité et de la spéculation. Un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, transparent, inclusif et non discriminatoire doit être instauré qui assure à tous les pays en développement un traitement spécial et différencié. Les pratiques commerciales protectionnistes et discriminatoires qui entravent le développement doivent être rejetées.

97. L'intervenant indique que son pays s'élève contre la promulgation et l'application unilatérales de mesures de contrainte visant à exercer une pression politique et économique sur les pays en développement, en violation du droit international et de la Charte des

Nations Unies. Voilà près de 60 ans que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba constitue une source de privations pour le peuple cubain en même temps que le principal obstacle au développement du pays et, par voie de conséquence, à la mise en œuvre du Programme 2030. Ce blocus porte atteinte au droit des Cubains au développement en les empêchant d'accéder aux technologies de pointe et d'entretenir des relations normales avec les institutions financières internationales et avec les autres pays, y compris les États-Unis d'Amérique.

98. **M^{me} Shurbaji** (République arabe syrienne) est d'avis qu'un commerce international libre et équitable peut être un important moteur de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Aussi la communauté internationale doit-elle s'engager à s'attaquer aux obstacles au commerce qui diminuent la capacité des États Membres de participer aux échanges et aux investissements internationaux pour progresser sur la voie du développement. L'un des principaux obstacles, à cet égard, est l'imposition unilatérale de mesures de contrainte économique contre les pays en développement, qui s'ajoute à la politisation du processus d'accession à l'OMC, aux restrictions imposées à l'accès aux marchés des produits agricoles des pays en développement et aux mesures protectionnistes.

99. La Syrie espérait que le rapport du Secrétaire général sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement (A/72/307) comporterait une analyse approfondie des conséquences de ces mesures sur les pays touchés, mais ces conséquences n'y ont été mentionnées brièvement. Tout en remerciant le Secrétaire général d'avoir mis sa réponse en annexe du rapport, elle tient cependant à souligner qu'elle est résolument opposée aux mesures de contrainte économique imposées à titre unilatéral, qui contreviennent aux principes relatifs aux droits de l'homme, au droit international humanitaire et même à la politique de mondialisation des gouvernements qui imposent ces mesures.

100. Le Programme 2030 appelle les États Membres à s'abstenir d'imposer des mesures commerciales économiques et financières unilatérales, qui ne sont pas conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies. La réalisation des objectifs de développement durable restera une chimère tant que certains, dont, en particulier, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, continueront d'y recourir. Les tentatives faites pour maquiller l'objectif des mesures en question en changeant leur nom sont contraires à l'esprit des différentes résolutions de

l'ONU qui en font l'interdiction. Le dilemme moral et juridique auquel se trouve confrontée l'ONU à cet égard tient au manque de mécanismes juridiques internationaux permettant de remettre en cause ces mesures unilatérales.

101. **M. Pineda-Gonzalez** (Mexique) fait savoir que sa délégation se félicite de l'issue du Forum sur le suivi du financement du développement. Compte tenu du caractère intégré et intersectoriel du Programme d'action d'Addis-Abeba, il convient de veiller à la cohérence des politiques économiques et financières aux échelons local, national, régional et international. Le renforcement de la coopération internationale est indispensable pour soutenir les politiques publiques en matière de création d'emplois, de capacité de production et d'investissements publics et privés, y compris les partenariats avec les organisations multilatérales, les institutions financières et les fonds. Il faut investir en premier lieu dans des infrastructures à même de résister aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles ainsi que dans les technologies de l'information et des communications. Ce soutien est particulièrement important pour les pays les plus vulnérables et ceux qui sortent de cette catégorie ; le passage à la catégorie supérieure devrait se faire de façon séquentielle, graduelle, et progressive, compte tenu des carences structurelles dont souffrent les pays à revenu intermédiaire et il devrait être appuyé par la communauté internationale et le système international pour le développement.

102. S'agissant de la politique macroéconomique, il importe de privilégier la protection du libre-échange, sur la base de règles universelles et non discriminatoires ; une meilleure inclusion financière des femmes et des jeunes, en particulier, et des migrants, ainsi que la réduction du coût des envois de fonds, qui contribuent dans une large mesure à une croissance inclusive dans les pays d'origine, de transit et de destination ; une gestion viable de la dette et la réduction de la dette des pays des Caraïbes, notamment ceux touchés par les phénomènes climatiques récents ; la réduction substantielle des flux financiers illicites, et leur élimination à terme, afin que ces ressources puissent être affectées à la mise en œuvre du Programme 2030 ; un engagement renouvelé de lutter contre des problèmes comme le blanchiment d'argent, le versement de pots-de-vin et la fraude fiscale, notamment, afin de mettre un terme à la corruption et à la criminalité organisée ; et des partenariats permettant de favoriser l'échange de connaissances, de technologies et de ressources financières.

103. **M. Skinner-Klée** (Guatemala) considère que le système commercial multilatéral doit être ouvert,

transparent, prévisible, inclusif et équitable. Les questions fiscales, la réduction des flux financiers illicites, y compris le recouvrement d'avoirs, et les fluctuations excessives des prix des produits de base, qui nuisent aux pays dont l'économie dépend de ces produits, doivent faire l'objet d'une coopération internationale renforcée.

104. Le produit intérieur brut du Guatemala est largement tributaire des produits de base agricoles, qui sont extrêmement exposés aux fluctuations des prix, à la spéculation et à la manipulation des marchés. Conjugués à la menace des changements climatiques, ces facteurs sont lourds de conséquences pour la sécurité alimentaire et pour l'emploi de larges segments de la population guatémaltèque. La réglementation et la transparence des marchés internationaux et des marchés de denrées alimentaires doivent être améliorées afin de remédier à cette vulnérabilité, d'assurer un commerce équitable et de garantir ainsi des prix rémunérateurs pour les producteurs, et pas seulement pour les actionnaires et les marchands.

105. Au Guatemala, les flux financiers illicites et le recouvrement d'avoirs font l'objet de deux lois, adoptées en 2001 et 2010, qui ont donné rapidement des résultats tangibles. L'intervenant appelle tous les pays à renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

106. **M^{me} Al-Shammari** (Qatar) reconnaît le rôle joué par la CNUCED dans le renforcement de la coopération internationale en matière commerciale en vue de la réalisation du Programme 2030. Les crises économiques, les forts taux de chômage et l'importance du fardeau de la dette, dans un climat économique caractérisé par l'incertitude et l'instabilité, font obstacle au progrès de la croissance économique, en particulier dans les pays en développement. À cet égard, le Qatar souligne l'importance de la mise en place d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et juste, qui contribue au développement durable.

107. Des avancées dans le Programme de Doha pour le développement seraient l'impulsion attendue dans le sens d'une plus grande prévisibilité des politiques mondiales et d'un renforcement du système commercial multilatéral, indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Programme d'action d'Addis-Abeba dépend dans une large mesure de la mobilisation efficace des ressources nationales et internationales.

108. S'agissant de l'engagement en faveur d'un partenariat international pour le développement

durable, le Qatar a accueilli la treizième session de la CNUCED et organisera en novembre 2017 une réunion préparatoire du Forum sur le suivi du financement du développement.

109. L'exercice de pressions politiques et économiques pour parvenir à certaines fins est contraire au droit commercial international et enfreint les principes du système commercial multilatéral, sans parler de ses effets néfastes sur la coopération économique internationale. L'intervenante souligne les importants efforts qui sont consentis pour atténuer les effets des mesures unilatérales de contrainte et du blocus imposés contre son propre pays.

110. **M^{me} Oehri** (Liechtenstein) souligne que l'ONU a un rôle central à jouer dans la gouvernance économique mondiale. Les efforts de l'ensemble des parties prenantes et groupes devraient contribuer à l'action de l'ONU, qui est le seul cadre multilatéral inclusif, transparent ayant la légitimité voulue pour traiter des questions mondiales et qui est idéalement placée pour structurer de façon cohérente les actions des différents acteurs en faveur du développement durable. La Commission peut jouer un rôle important à cet égard mais elle doit améliorer ses méthodes de travail et son mode de fonctionnement. Toutes les délégations partagent la même responsabilité : sortir de l'impasse politique pour atteindre les objectifs communs du Programme 2030.

111. Le financement du développement fait partie intégrante du Programme 2030. Le Liechtenstein est déterminé à assurer la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, s'agissant notamment de la suppression des flux financiers illicites. Ses politiques et réglementations en la matière sont internationalement reconnues. L'accent a été mis en particulier sur le recouvrement et la restitution des avoirs au moyen de procédures nationales et de la coopération internationale ainsi que du renforcement des capacités, notamment par l'intermédiaire du Centre international pour le recouvrement des avoirs (International Centre for Asset Recovery). La cellule de renseignement financier du Liechtenstein est le fer de lance des efforts menés pour adapter les outils existants de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme afin de permettre le repérage des flux financiers illicites associés à la traite d'êtres humains et à l'esclavage moderne. L'approche suivie contribue à éradiquer ces pratiques illégales et à renforcer l'état de droit. La Commission devrait passer en revue ces initiatives dans le cadre de ses débats sur le développement durable.

La séance est levée à 12 h 55.